

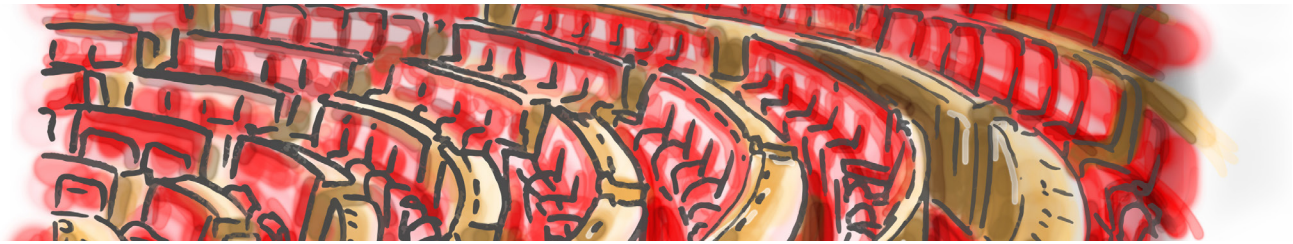


**27, 28 ET 29 SEPTEMBRE 2022,  
4ÈME CONFÉRENCE DE L'UFR  
FINANCES À LA PALMYRE**

## SOMMAIRE

- P. 2 > «Le ventre est encore fécond ...»
- P. 3 > Rapport introductif à la CE de l'UFR du 1er juin 2022
- P. 4, 5 > Faut-il avoir peur de la dette publique ?
- P. 6, 7 > 4eme conférence nationale de l'UFR
- P. 8 > Fiche de présence
- P. 9 > Déroulement des travaux
- P. 10, 11 > Franchissement des seuils en matière de CSG...
- P. 12 > Plus que jamais militons pour la paix et le désarmement
- P. 13 > Extrait lettre du collectif retraités Gironde et réponse de l'UFR
- P. 14 > Les hésitations du gouverneur de la Banque de France
- P. 15 > Droits des femmes : Un grand bond en arrière !
- P. 16 > Action des douaniers à Bercy le 10 mars 2022

## «LE VENTRE EST ENCORE FÉCOND...»



© L'angevin - stockadobe.com

La guerre en Ukraine se poursuit avec des conséquences dramatiques d'abord pour les Ukrainiens mais aussi pour de nombreux pays notamment d'Afrique et d'Asie. Dans ces pays, les difficultés d'approvisionnements alimentaires et énergétiques vont y entraîner de graves crises pour les populations.

En Afghanistan, aux mains des Talibans, le désastre continue. Dernière exaction en date, quelque 300 000 filles privées d'accès à l'école.

En Afrique, les attentats faisant de nombreuses victimes innocentes se poursuivent comme au Mali récemment.

En Palestine, l'expansionnisme des colons continue à coup de meurtres et exécutions orchestrés par le pouvoir israélien.

Tout cela se déroule dans un silence presque absolu de la communauté internationale comme des autorités et des médias français.

Les résultats des législatives ont opéré un bouleversement. Crise de la démocratie, des institutions, séisme politique, les qualificatifs ne manquent pas. Un président réélu sans majorité, la logique du scrutin majoritaire a explosé !

Le niveau préoccupant de l'abstention aux Législatives, en 20 ans il n'a cessé de progresser de 28% en 1997 à 57% en 2017 et 54% en 2022. Alors présidentialisation de la vie politique, négation du rôle législatif de l'assemblée nationale, le régime absolutiste du quinquennat Macron n'expliquent pas tout. Notre démocratie craque de toute part. Les inégalités qui explosent, les lois antisociales, les services publics qui s'écroulent se sont traduits par un désaveu de politique. Au 2ème tour des législatives, le gouvernement a choisi de renvoyer dos à dos l'extrême droite avec une prétendue « extrême gauche », en refusant d'appeler à un barrage républicain. Ce même barrage auquel Macron appelait il y a peu pour sa réélection. La CGT dénonce cette scandaleuse et dangereuse banalisation des idées d'extrême droite

En effet, l'extrême droite représente un danger fatal pour le monde du travail. Ses propositions relèvent de l'imposture sociale : comment prétendre répondre au problème de pouvoir d'achat en refusant d'augmenter les salaires ? Comment prétendre défendre les retraites en supprimant les cotisations sociales qui financent les retraites ? Comment financer les services publics en baissant les impôts des plus riches ? Elle menace notre état de droit avec la préférence nationale et l'exclusion des étrangers de nombreux droits sociaux

L'histoire retiendra que l'attitude de la première ministre a permis l'élection de nombreux.ses député.e.s du RN.

Toutefois une gauche réunie a permis l'émergence d'un bloc important de député.e.s progressistes à l'Assemblée Nationale. Plus que jamais le monde du travail doit mettre à l'ordre du jour le progrès social. Plus que jamais la question des salaires doit trouver des réponses concrètes qui ne peuvent se traduire par des « chèques ».

L'augmentation générale des salaires est une priorité avec un Smic à 2 000€ et le dégel du point d'indice.

Les pensions et les minimas sociaux doivent être revalorisés en conséquence. C'est une question d'efficacité sociale et économique. Plus que jamais la retraite à 60 ans est un marqueur d'une société juste et solidaire

Si la situation politique issue des législatives peut laisser entrevoir quelques perspectives plus favorables la condition première capable de permettre de réelles avancées sociales reste la mobilisation des salariés, des retraité-es,

**Plus que jamais le camp du progrès devra faire entendre sa voix et se mobiliser comme c'est déjà le cas dans nombre d'endroits.**

«Ceux qui vivent sont ceux qui luttent»

Victor Hugo

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**

Guy CARRIERE

**IMPRIMÉ PAR RIVET** Presse Edition

Limoges

**NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :**

0317 S 08364

N° ISSN : 2276-1063

**UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT**

263 rue de Paris

Case 540 - 93514 - Montreuil cedex

TÉL : 01 55 82 76 66

**COURRIEL :** ufr@cgtfinances.fr

**PRIX 0,50 €**

Rédacteurs de la VNF :

GUY CARRIERE, JEAN-LOUIS CORVAISIER, EUGÈNE GERARD

ALAIN GUICHARD, NASSER MANSSOURI, DOMINIQUE

MASSELIN, DOMINIQUE MICAT, ODETTE TERRADE, MICHEL

ZECHEL

Maquette : CANOT Hélène

# ELEMENTS DE REFLEXION :

## RAPPORT INTRODUCTIF A LA CE DE L'UFR DU 1 JUIN 2022

Trois mois de conflit, des milliers de morts, 12 millions de déplacés, des villes en ruines, des civils otages des militaires, tel est actuellement l'état de la guerre Russie/Ukraine. Force de paix la CGT et les organisations CFDT-FO-CFTC-CFE CGC-UNSA-FSU et Solidaires ont mis en place « un convoi intersyndical pour l'Ukraine » pour réaffirmer ensemble la condamnation de cette invasion et nos valeurs de paix.

La « mondialisation heureuse » que l'on nous a vendue diffuse au monde entier les conséquences économiques de cette guerre : crise alimentaire, énergétique, inflation. Effets relayés, abondés, amplifiés par une spéculation effrénée soucieuse de profiter de cette opportunité pour accumuler un peu plus encore, au risque que les famines provoquées ne propagent le conflit armé. La guerre en Ukraine marque le début de bouleversements importants de l'ordre mondial, seule la lutte dans chaque pays contre l'impérialisme et pour la Paix peut éviter les conflits.

Condamner sans équivoque la Russie et l'intervention militaire, mais aussi les comportements des États-Unis, OTAN et UE qui les alimentent, et maintiennent l'instabilité. Comme à Jérusalem là où « la marche des drapeaux » commémorant la prise et l'annexion de la ville, par les colons et leurs soutiens de droite est une provocation pour les Palestiniens ; en AFGHANISTAN, où des femmes afghanes ont courageusement manifesté à Kaboul aux cris de Pain, travail Liberté pour protester contre leur exclusion des emplois publics, la restriction du droit à se déplacer, l'accès interdit des filles au collège et au Lycée, le port du voile intégral en public. Le peu de réactions de la communauté internationale à ces événements n'est-il pas un encouragement à la gradation de la violence ?

En France, les conséquences de cette guerre sont déjà sensibles, l'inflation grimpe à 4,5% au mois de mars et 5% sur un an avec une flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation. Pour les plus vulnérables l'impact est le plus important, alors que les « profiteurs de crises » sont en mesure de s'enrichir plus encore. Toute chose qui fertilise le terrain de l'extrême droite.

Dans ce contexte international les élections présidentielles qui se sont déroulées accusent un score jamais atteint par l'extrême droite. Elu en définitive, E. Macron, perd 2 millions de voix au profit de M. Le Pen, sans doute une réponse au désarroi et à la colère de nombreux citoyens et citoyennes confrontés à l'injustice sociale, à la précarité et à la misère : toutes les composantes de la société sont concernées par l'expansion du front national.

Les politiques du patronat et d'Emmanuel Macron, et celles des gouvernements précédents, ont accru les inégalités sociales, territoriales et augmenté la pauvreté par diverses réformes ciblées :

>>> Réforme des retraites et départ à 65 ans ;

>>> Réduction des droits des allocataires de l'assurance chômage ;

>>> RSA conditionné à quinze à vingt d'heures de travail par semaine ;

>>> Code du travail moins protecteur.

Et, pour les entreprises : baisse de 7.5 milliards des « impôts de production » ; aides financières accrues. Suite à sa réélection E Macron ne peut prétendre poursuivre sur cette voie car il ne s'agit pas d'un vote d'adhésion au deuxième acte de son programme mais du rejet d'une candidature d'extrême-droite : Mme Le Pen. Pour la CGT « Face aux urgences sociales et environnementales pas de trêve sociale, pas d'état de grâce ».

**En ce sens l'appel des organisations du CCN du 11 mai à redoubler les initiatives dans la semaine du 6 au 10 juin : réunions de syndiqués, déploiement auprès des salariés, manifestations, marches des fiertés, interpellation des candidats aux législatives, organisation de débats publics autour de nos exigences revendicatives, etc. AVEC UNE AMBITION : Un bloc de députés progressistes, le plus important possible, à l'Assemblée Nationale afin de permettre de traduire les conquêtes des salariés dans la loi.**

L'UCR ne demeure pas en reste avec ses dernières initiatives :

Lors de la dernière rencontre du groupe des 9, l'UCR-CGT a accepté la proposition d'autres organisations d'un questionnaire sur les revendications à adresser aux candidats députés ;

Avec les actions du 2 décembre, et du 24 mars, l'UCR-CGT a porté les exigences sociales des retraités dans la campagne des présidentielles, et une plus grande mobilisation autour du triptyque : **Augmentation des pensions ; Santé et la reconquête de la Sécurité sociale intégrale ; Services publics de proximité.**

Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de réalisation des initiatives décidées dans notre Comité Général des 30 et 31 mars.

**La première :** la carte pétition pour exiger le bulletin de pension format papier et leur dépôt au niveau des CARSATS du 9 au 20 mai. Le 17 mai étant choisi par Paris pour interpeller le Président de la CNAV où les camarades déposeront aussi les PV remontés des organisations USR et UFR. 100 604 pétitions ont pu être recensées par l'UCR-CGT. Ce chiffre ne reflète certainement pas la réalité des signatures,

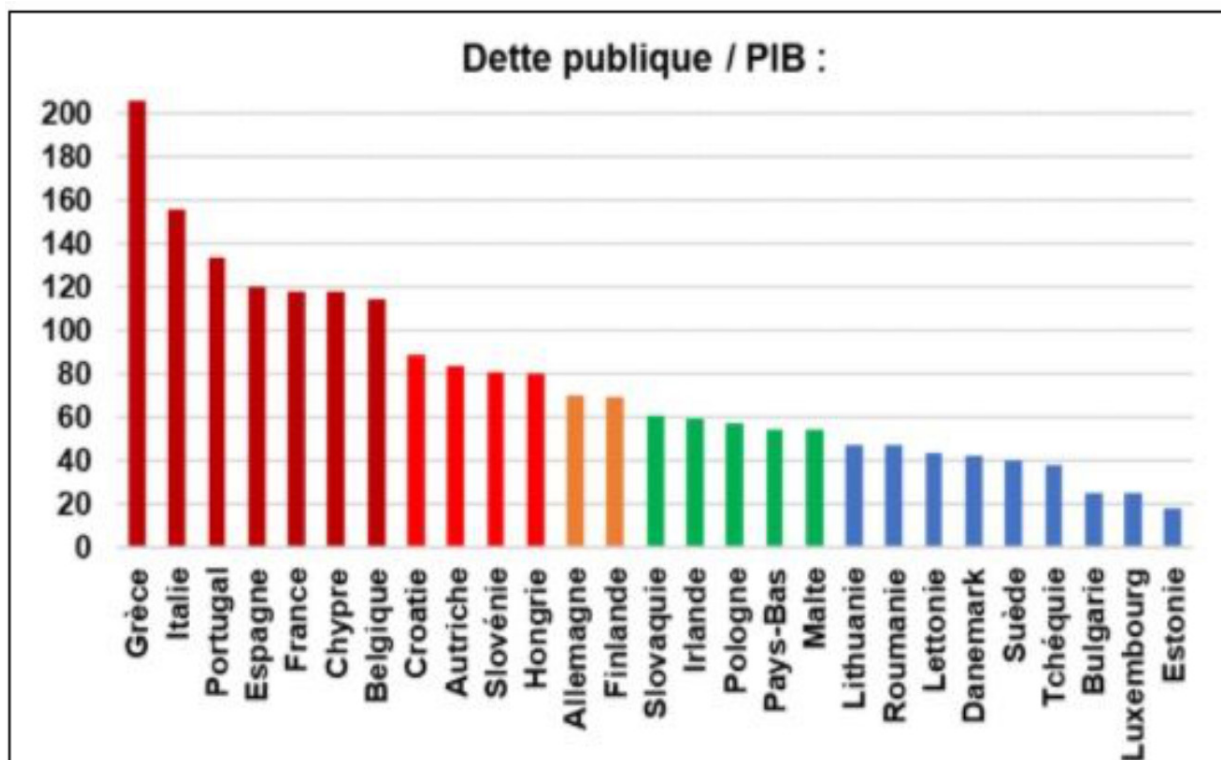
**Deuxième initiative :** La consultation « de quoi ai-je besoin » : à ce jour 2 834 sont remontées à l'UCR-CGT.

Nous devons continuer de combattre sans relâche le programme économique de Macron qui est un accélérateur de désagrégation sociale, même si le résultat des élections législatives des 12 et 19 juin, pouvaient ne pas donner de majorité parlementaire au président réélu ; l'ambiance serait meilleure, l'espoir plus grand, mais les problèmes toujours présents.

# FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA DETTE PUBLIQUE ?

*A n'en pas douter, les libéraux vont revenir à la charge après les élections législatives face à la situation de stagflation (forte inflation et faible croissance). La dette publique s'élevait à 2813.1 milliards d'euros fin 2021 soit 112,9% du PIB. On est bien loin des 60% du traité de Maastricht ! A noter que le budget de l'Etat en 2022 est de 250,7 milliards d'euros. Pour les non initiés, ces chiffres peuvent alerter alors que dans les faits la dette « court » et elle ne se rembourse jamais. Ce sont plutôt les intérêts de la dette qu'il faut regarder de près car la remontée des taux d'intérêts augmentera la charge de la dette de 20 milliards pour 1% de taux d'intérêt.*

## La France dans le top 5 de l'Union Européenne.



Sources : Eurostat, INSEE, ACDEFI

## RÉTABLISSONS LA VÉRITÉ !

> Le ratio utilisé exprimant la dette en pourcentage du PIB n'a pas de sens car il compare un stock (la dette) à un flux (la richesse créée). Si on raisonnait ainsi pour les ménages, personne ne pourrait acheter sa maison ... La mesure exacte est de comparer le service de la dette : les intérêts versés chaque année avec le PIB !

> La dette est-elle une charge pour nos enfants ? Cet argument est faux ! La dette a pour contrepartie des actifs (des hôpitaux, des écoles, des routes, des infrastructures pour le rail...) dont les futures générations vont profiter ! La charge de la dette, c'est d'abord le versement d'intérêts à ceux qui en ont les moyens, prélevé sur les impôts que paient tous les ménages ! Or, on sait que le système fiscal français est très injuste, favorisant les plus riches (les fameux premiers de cordées).

Plus qu'un transfert entre générations, c'est plutôt un transfert de personnes modestes vers les plus fortunés qui organise la dette publique.

- > Une dette n'est pas un excès de dépenses mais une insuffisance de recettes c'est pourquoi il faut une profonde réforme de justice fiscale pour renforcer les recettes de l'Etat et mieux financer les besoins humains.
- > Outre la réforme fiscale, il est possible de monétiser la

dette publique par le rachat des titres émis par la Banque Centrale européenne.

Celle-ci le fait d'ailleurs puisqu'elle a racheté 60% de dettes publiques au second marché pour respecter les traités européens. Il faut donc aller plus loin en créant sur les comptes de la BCE une dette perpétuelle à l'actif de son bilan. Cette décision serait assortie de la création d'un fond à taux 0 ou très faible finançant la transition écologique, le développement des services publics au service des citoyennes et des citoyens.

## LA DETTE PRIVÉE EST BIEN PLUS CONSIDÉRABLE ET BIEN PLUS DANGEREUSE !

Fin 2021 le taux d'endettement du secteur privé non financier (SPNF) de la zone euro s'établit à 123,8 % du PIB,

|                       | T4 2019 | T4 2020 | T1 2021 | T2 2021 | T3 2021 | T4 2021 |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>États-Unis</b>     | 150,2   | 163,5   | 164,6   | 160,2   | 158,6   | 157,4   |
| <b>Japon</b>          | 152,0   | 170,2   | 171,1   | 169,5   | 169,7   | 172,1   |
| <b>Zone euro</b>      | 115,8   | 127,7   | 129,5   | 125,9   | 124,5   | 123,8   |
| <b>Dont Allemagne</b> | 100,2   | 109,7   | 111,8   | 109,4   | 108,9   | 108,2   |
| <b>France</b>         | 134,3   | 154,5   | 154,4   | 149,6   | 149,3   | 148,9   |
| <b>Italie</b>         | 104,3   | 116,9   | 117,1   | 113,0   | 111,5   | 111,9   |
| <b>Espagne</b>        | 117,4   | 132,9   | 134,1   | 130,4   | 127,2   | 125,1   |
| <b>Royaume-Uni</b>    | 139,7   | 152,0   | 154,0   | 148,9   | 147,1   | 143,4   |

Face aux pressions idéologiques visant à tailler une fois de plus dans les dépenses publiques, la Confédération CGT et la Fédération des Finances CGT ont organisé une journée consacrée à la dette avec des économistes et des universitaires.

Il est possible de télécharger le 4 pages de la Fédération des Finances CGT et de visionner la vidéo avec les liens suivants :

<https://www.cgffinances.fr/presse-et-documents/videos/article/video-journee-d-etude-dette-publique-11-fevrier>

[https://www.cgffinances.fr/IMG/pdf/4\\_pages\\_dette\\_n2.pdf](https://www.cgffinances.fr/IMG/pdf/4_pages_dette_n2.pdf)

Les retraités de l'Union fédérale Finances CGT prendront donc toute leur place dans le débat public sur la dette publique et privée et pour populariser les positions et les propositions de la CGT au service de toute la société.

# INVITATION

## 27, 28, 29 SEPTEMBRE 2022 LA PALMYRE

### 4<sup>ème</sup> Conférence Nationale de l'Union Fédérale des Retraités des Finances CGT

L'Union Fédérale des Retraités-e-s CGT des Finances à laquelle tu es adhérent-e tiendra sa 4<sup>ème</sup> Conférence Nationale du 27 au 29 septembre à La Palmyre. Charente Maritime

En 2013, la conférence de Guidel entamait la phase de construction de l'UFR-FINANCES, celles de La Rochelle, puis de Quiberon confirmaient sa continuité et le développement de son activité. La conférence de La Palmyre doit être celle de la réalisation de son implantation dans les régions et territoires et la mise en place d'une réelle synergie entre les actifs et les retraités au niveau fédéral.

A cette occasion, il est utile et nécessaire d'effectuer un bilan de notre activité et de mesurer l'efficacité de notre rôle premier qui est d'assurer la défense et l'amélioration des conditions de vie des retraités-e-s, veufs ou veuves de salarié-e-s des syndicats affiliés à la fédération des Finances CGT.

Pour accomplir au mieux ce rôle, nous devons disposer d'un outil syndical renouvelé. Il va sans dire que les deux dernières années de pandémie, ont mis à mal l'activité et la vie syndicale de notre organisation.

C'est pourquoi, nous devons mettre à profit cette échéance pour redéfinir notre action et adapter notre outil syndical à la réalité d'aujourd'hui.

Les projets de l'ultra-libéral Macron sont clairs, c'est la destruction du rôle social de l'État en réduisant et en externalisant des missions de service public au profit du privé et au détriment du contribuable. Ils veulent anéantir tous les conquits sociaux arrachés par la lutte, du Code du travail à la Sécurité Sociale et l'assurance chômage, tout doit disparaître pour assurer une rentabilité financière sans entrave.

Les élections législatives de juin n'ont pas donné au Président Macron de majorité absolue à l'Assemblée nationale. Pour gouverner, il va devoir se trouver des alliés de circonstance. Le niveau de mobilisation et celui du rapport de force seront déterminants pour combattre l'ultra libéralisme et notamment pour obtenir de nouveaux conquits sociaux:

**>>> Pour la revalorisation immédiate des pensions et retraites de base et complémentaires**

**>>> Pour des services publics en proximité**

**>>> Pour une sécurité sociale intégrale.**

Face à de tels enjeux, l'existence de notre UFR et son action sont indispensables, notre Conférence permettra d'affiner notre démarche en direction des retraités-es finances et de mieux cibler leurs revendications tant au niveau des Finances Publiques que des Etablissements économiques et financiers relevant du ministère. Les 2 dernières années ont mis en difficulté la vie syndicale de nos organisations, aussi est-il important de la remettre au centre de notre action.

## INVITATION

« Le rôle de l'union fédérale des retraités concernant la continuité syndicale est crucial pour la survie même de notre organisation. Ce sera donc un objectif majeur à poursuivre avec l'ensemble des actifs de la fédération » « extrait du document d'orientation fédéral »

Il convient aussi de prendre les décisions concrètes pour enfin réaliser le développement de l'UFR dans les territoires où résident de nombreux retraités « revenus au pays » ou fuyant la capitale, se coupant ainsi de leur précédente structure administrative.

Notre objectif : être présents et agir partout sur le Territoire.

**A cette fin, la participation du maximum de retraités à la Conférence est nécessaire.**

**Pour permettre l'organisation dans les meilleures conditions, fais-nous savoir rapidement si tu souhaites participer à cette 4<sup>ème</sup> Conférence Nationale des Retraités-e-s- CGT des Finances et dès maintenant contacte ta section syndicale, pour l'informer et t'inscrire .**

# LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

## FICHE DE PRÉSENCE

Cher-e camarade,

Tu vas participer à la conférence nationale de l'Union Fédérale des Retraités des Finances CGT à La Palmyre (Royan).

**Village vacances La Grande Baie \*\*\*\***

**Boulevard de Bonne Anse - La Palmyre**

**17570 Les Mathes**

**Tél : 05 46 22 40 37 -**

**[palmyre@touristravacances.com](mailto:palmyre@touristravacances.com); [palmyre.heberg@touristravacances.com](mailto:palmyre.heberg@touristravacances.com)**

**Directeur : Frédéric Melnyk**

Nous serons heureux de t'accueillir. Afin que nous puissions organiser, dans les meilleures conditions possibles ton séjour, tu trouveras ci-dessous quelques éléments d'information à lire avant de remplir ta fiche de présence. Cela devrait permettre de réduire les problèmes matériels.

Nous te demandons tout d'abord de bien vouloir remplir toutes les rubriques afin d'éviter d'avoir à te contacter.

Si tu viens à la conférence par les transports collectifs, il est important que tu nous indiques ton heure exacte d'arrivée et de départ afin que nous puissions prévoir éventuellement les navettes entre les gares (La Rochelle, Royan) et le site de la conférence..

### **Hébergement :**

Nous serons installés à 2 par appartement de deux chambres avec une salle de bain commune. Le linge de toilette est fourni. Tu peux préciser la personne avec laquelle tu souhaites partager l'appartement. Il y a également des chambres doubles qui conviennent pour des couples.

En cas de demande de chambre individuelle, le supplément sera pris en charge par le participant.

### **Repas :**

Nous attirons ton attention sur le fait que tous les repas commandés seront payés. D'où l'importance de remplir correctement les rubriques heure d'arrivée, de départ et déjeuner du jeudi midi.

La prise en charge par l'organisation va du mardi 27 septembre dîner au déjeuner du jeudi 29 septembre, à partir du 27 midi pour les membres de la CE .

L'accueil des participants se fera le 27 septembre entre 14 h et 16h.

En cas de besoin (délais de route) une arrivée anticipée sera permise (prendre contact avec les organisateurs)

Pour les accompagnants non participants le prix du séjour est de 188 € /pers.

Celles et ceux qui souhaitent pour convenance personnelle arriver plus tôt devront prendre contact directement avec le centre et seront facturés individuellement.

**Transport : ces frais seront pris en charge par les sections (en préconisant le co-voiturage dans les territoires) ou par les syndicats nationaux.**

**Il est impératif de les contacter avant inscription.**

**Il est important de nous faire parvenir la fiche de présence au plus tard le 1er septembre 2022**

### **Info pratiques**

**En voiture :** Prendre l'autoroute A10, sortie 35 Saintes. Direction Royan, puis D25 direction La Palmyre. Une fois dans le centre de La Palmyre, se diriger vers le rond-point et prendre la direction « Phare de la Coubre ». Faire 600 m et tourner à gauche au panneau La Grande Baie.

Coordonnées GPS : 45. 41. 23.03 N / 1. 11. 15.85 O

### **En train :**

Gare de Royan à 17 km.

Gare de La Rochelle (TVG) à 70 km.



**4 ème CONFERENCE NATIONALE - LA PALMYRE(ROYAN)  
27/ 28/ 29 SEPTEMBRE 2022**

**FICHE DE PRESENCE**

(Lire attentivement la lettre d'accompagnement)

**A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE**

**SYNDICAT**: \_\_\_\_\_ **DÉPARTEMENT**: \_\_\_\_\_ **SECTION**: \_\_\_\_\_

M.  Mme  
**NOM et Prénom**: \_\_\_\_\_

Téléphone portable: \_\_\_\_\_  
COURRIEL \_\_\_\_\_

**Présent en qualité de**: (rayer les mentions inutiles)

**Délégué-e** **C.E.** **Invité-e** **Accompagnant-e**

**Moyen de transport**: Voiture: (privilégier le co-voiturage)  
Train: gare d'arrivée:

Date d'arrivée: \_\_\_\_\_ Heure d'arrivée: \_\_\_\_\_

Date de départ: \_\_\_\_\_ Heure de départ: \_\_\_\_\_

**HEBERGEMENT**: Choix de la personne avec laquelle tu désires partager l'hébergement:  
(cf. la lettre d'accompagnement attentivement)

Supplément chambre seule (à charge): \_\_\_\_\_

**Déjeuner du jeudi midi**: sur place  panier repas  rien

**Ton contact pour tous renseignements concernant ton séjour :**  
**Dominique MASSELIN 06 75 53 06 65 Jean Louis Henry :06 82 59 78 83**

**aux adresses courriels :**  
**[domass@free.fr](mailto:domass@free.fr); [jean-louis.henry2@wanadoo.fr](mailto:jean-louis.henry2@wanadoo.fr);**

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions mentionnées dans la lettre d'accompagnement.**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature



# DÉROULEMENT DES TRAVAUX

## Mardi 27 septembre 2022

**De 14h à 16h :** accueil des participants

**14h – 16h :** réunion de la commission exécutive

**16h – 19h Début des travaux :** Intervention de bienvenue - Rapport introductif - Débat général

**19h :** apéro d'accueil et repas

**21h – 22h30 :** débat « Paix et Désarmement »

## Mercredi 28 septembre 2022

**8h30 – 10h :** pouvoir d'achat, fiscalité, retraites

**10h -10h15 :** Pause

**10h15 - 12h :** Droits sociaux, Bercy et Etablissements économiques et financiers

**12h :** Repas

**14h - 16h :** Sécurité sociale et Protection sociale complémentaire, perte d'autonomie

**16h – 16h15 :** pause

**16h15 – 19h :** suite débat sécurité sociale, PSC

**19h :** soirée fraternelle

## Jeudi 29 septembre 2022

**9h – 10h30 :** vie syndicale, communication

**10h 30 – 11h :** pause

**11h :** conclusions, présentation et adoption d'une adresse aux retraité-es finances et secteurs économiques et financiers

**12h :** fin des travaux

Repas sur place ou panier-repas, à réserver sur commande

# FRANCHISSEMENT DES SEUILS EN MATIÈRE DE CSG, CDRS ET CASA POUR UNE PART

## pour les pensions des retraites de base

**Chaque année un certain nombre de retraités se retrouvent avec une modification des taux de CSG et éventuellement un assujettissement à la CRDS, à la CASA mais aussi pour ceux percevant des pensions complémentaires au 1% assurance maladie.**

**D**u fait de l'absence de bulletins de pension papier, nombreux sont celles et ceux qui ne connaissent que la somme versée sur leur compte bancaire et non pas le montant brut de leur pension ni les prélèvements effectués. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a complexifié la situation.

Cette année ce changement de taux a fait plus de bruit car l'ARRCO-ARGIC a oublié d'appliquer les changements de taux en janvier et a opéré un prélèvement pour 3 mois en mars.

Cela concerne celles et ceux qui sont proches des limites de changement de taux qui peuvent très bien chaque année passer dans la tranche supérieure ou inférieure. Pour celles et ceux qui sont au creux des tranches il n'y a pas de changement, sauf évolution éventuelle importante de leur revenu.

C'est le revenu fiscal de référence (RFR) de l'année N-2 qui détermine ce qui sera payé au cours de l'année N. Les seuils d'assujettissement sont modifiés en fonction de l'évolution en moyenne annuelle de l'indice des prix de l'année N-2 par rapport à l'année N-3.

Ainsi les tranches du RFR applicables en 2022 ont été revalorisées en tenant compte de l'évolution de l'indice moyen 2020 (103,983) par rapport à l'indice moyen 2019 (103,768) soit + 0,2 %. Si le code de la Sécurité sociale est respecté, en 2023 les tranches devraient être revalorisées de 1,6 % (l'indice moyen de 2021 étant de 105,599).

Les pensions de retraite de base de l'année N sont revalorisées (lorsque le gouvernement respecte le code de la Sécurité sociale) en fonction de la moyenne de l'indice des prix INSEE hors tabac du mois de novembre de l'année N-2 à octobre de l'année N-1.

Les pensions de retraite de base ayant été revalorisées de 0,3 % en 2020 soit 0,1 % de plus que la revalorisation des tranches de RFR cela a entraîné mécaniquement le passage dans la tranche supérieure pour certains retraités ayant des RFR proches des limites l'année précédente.

| Année | Revalorisation des pensions de base | Revalorisation des tranches pour la détermination des taux de CSG, assujettissement à la CRDS, CASA |
|-------|-------------------------------------|---|
| 2018  | 0                                   | + 3,2 % (RFR de l'année 2016)   |
| 2019  | de 0,3 % à 1 %                      | + 1 % (RFR de l'année 2017)   |
| 2020  | 0,3 %                               | + 1,6 % (RFR de l'année 2018)   |
| 2021  | 0,4 %                               | + 0,9 % (RFR de l'année 2019)   |
| 2022  | 1,1 %                               | + 0,2 % (RFR de l'année 2020) (1)   |
| 2023  | ?                                   | + 1,6 % (RFR de l'année 2021)   |

- En 2022 CSG 0% si le RFR est inférieur ou égal à 11 431 €, entre 11 432 et 14 944 € CSG à 3,8 et CRDS à 0,5 %, entre 14 945 et 23 192 € CSG à 6,6 %, CRDS à 0,5, CASA à 0,3 % et 1 % assurance maladie sur les complémentaires, RFR supérieur ou égal à 23 193 € CSG à 8,3 %, CRDS à 0,5, CASA à 0,3 % et 1 % assurance maladie sur les complémentaires.

Un rappel : seul le montant de CSG à 3,8 % est déduit du revenu brut pour le calcul du revenu imposable, pour la CSG à 6,6 et à 8,3 seulement 4,2 et 5,9 % sont déduits du revenu imposable. La CRDS et la CASA ne sont pas déductibles. Ainsi il est payé de l'impôt sur le revenu sur ces prélèvements sociaux.

| Année | Brut mensuel | Brut annuel | Revenu imposable | RFR    | Taux CSG                   | Revenu après CSG (1) |
|-------|--------------|-------------|------------------|--------|----------------------------|----------------------|
| 2018  | 1045,83      | 12 550      | 12 550           | 11 295 | Exo en 2020                | 12 550               |
| 2019  | 1056,29      | 12 675      | 12 675           | 11 407 | Exo en 2021                | 12 675               |
| 2020  | 1059,46      | 12 713      | 12 713           | 11 441 | 3,8 + CRDS en 2022         | 12 713               |
| 2021  | 1063,7       | 12 764      | 12 764           | 11 487 | Exo en 2023                | 12 764               |
| 2022  | 1075,4       | 12 904      | 12 413           | 11 171 | ? en 2024                  | 12 349               |
|       |              |             |                  |        |                            |                      |
| 2018  | 1 047        | 12 564      | 12 564           | 11 307 | 3,8 + CRDS en 2020         | 12 564               |
| 2019  | 1057,47      | 12 689      | 12 689           | 11 420 | 3,8 + CRDS en 2021         | 12 689               |
| 2020  | 1060,64      | 12 727      | 12 243           | 11 018 | Exo en 2022                | 12 179               |
| 2021  | 1064,88      | 12 778      | 12 292           | 11 062 | Exo en 2023                | 12 228               |
| 2022  | 1076,59      | 12 919      | 12 919           | 11 627 | ? en 2024                  | 12 919               |
|       |              |             |                  |        |                            |                      |
| 2018  | 1422,75      | 17 073      | 16 424           | 14 782 | 3,8 + CRDS en 2020         | 16 338               |
| 2019  | 1436,98      | 17 244      | 16 588           | 14 929 | id en 2021 lissage         | 16 502               |
| 2020  | 1441,29      | 17 295      | 16 637           | 14 973 | id en 2022 lissage         | 16 551               |
| 2021  | 1447,06      | 17 364      | 16 704           | 15 033 | ? en 2023                  | 16 617               |
| 2022  | 1462,98      | 17 555      | 16 887           | 15 198 | ? en 2024                  | 16 800               |
|       |              |             |                  |        |                            |                      |
| 2018  | 1449,8       | 17 397      | 16 667           | 15 000 | 6,6 + CRDS et CASA en 2020 | 16 109               |
| 2019  | 1464,3       | 17 571      | 16 833           | 15 149 | Id en 2021                 | 16 270               |
| 2020  | 1468,69      | 17 624      | 16 883           | 15 194 | Id en 2022                 | 16 319               |
| 2021  | 1473,1       | 17 677      | 16 934           | 15 240 | ? en 2023                  | 16 368               |
| 2022  | 1489,3       | 17 871      | 17 120           | 15 408 | ? en 2024                  | 16 548               |
|       |              |             |                  |        |                            |                      |
| 2018  | 2217,08      | 26 605      | 25 488           | 22 940 | 6,6 + CRDS et CASA en 2020 | 24 636               |
| 2019  | 2223,73      | 26 684      | 25 563           | 23 006 | Id en 2021                 | 24 709               |
| 2020  | 2230,4       | 26 764      | 25 639           | 23 075 | Id en 2022                 | 24 783               |
| 2021  | 2239,32      | 26 871      | 25 742           | 23 167 | ? en 2023                  | 24 882               |
| 2022  | 2263,95      | 27 167      | 26 025           | 23 422 | ? en 2024                  | 25 156               |
|       |              |             |                  |        |                            |                      |
| 2018  | 2257,67      | 27 092      | 25 493           | 22 943 | 8,3 + CRDS et CASA en 2020 | 24 626               |
| 2019  | 2264,44      | 27 173      | 25 569           | 23 012 | 6,6 + CRDS et CASA en 2021 | 24 700               |
| 2020  | 2271,23      | 27 254      | 25 646           | 23 081 | Id en 2022                 | 24 773               |
| 2021  | 2280,31      | 27 363      | 26 213           | 23 591 | ? en 2023                  | 25 338               |
| 2022  | 2305,39      | 27 664      | 26 502           | 23 851 | ? en 2024                  | 25 616               |

Depuis l'instauration en 2019 de 4 taux de CSG : 0, 3,8 %, 6,6 % et 8,3% un lissage a été instauré pour le passage de 3,8 à 6,6 % ou 8,3 %. Il faut franchir le seuil 2 années consécutives, dans ce cas le taux de 3,8% continue à s'appliquer au titre du lissage et il n'y a pas non plus de CASA ni de 1 % pour les retraites complémentaires.

1: Revenu en déduisant CSG, CRDS et CASA avant prélèvement de l'impôt sur le revenu.

# PLUS QUE JAMAIS, MILITONS POUR LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT

Chaque jour qui passe confirme la nocivité de la guerre en Ukraine. Une guerre enfantée par les ambitions nationalistes et expansionnistes du capitalisme russe. Une « guerre par procuration » qu'enveniment aussi les États-Unis d'Amérique pour affaiblir la Russie, sans doute pour mieux affronter la Chine à l'avenir. Il est regrettable que l'Union européenne se met, de fait, à la remorque de cette stratégie américaine.

Le bilan de cette guerre abominable est lourd pour le peuple ukrainien: des dizaines de milliers de vie perdues, des millions d'individus exilés, des centaines de milliers d'emplois, d'habitats, d'entreprises, de lieux culturels et des infrastructures détruits, des conditions de vie de plus en plus difficiles.

Les autres peuples et particulièrement les travailleurs des autres pays souffrent aussi de cette guerre à cause de la hausse des prix et de la dégradation de la situation économique. Partout l'activité économique ralentit, tandis que l'inflation augmente. Ainsi en France, au premier trimestre 2022, le PIB a diminué de 0,2%, tandis qu'au mois de mai les prix ont augmenté de 5% en un an. Précisons cependant qu'avant même cette guerre, une nouvelle crise économique et financière se profilait à cause de la croissance financière et des politiques libérales.

La guerre en Ukraine a également montré l'extrême vulnérabilité d'un grand nombre de pays dits en développement qui importent les denrées alimentaires, à tel point que l'ONU n'exclut pas le risque d'émeutes de la faim dans ces pays.

À ce stade, la hausse des prix et la « pénurie » de matières premières, de denrées alimentaires et d'autres produits (phénomène qui concerne plus ou moins l'ensemble du monde) s'expliquent particulièrement par la spéculation. Mais si la guerre perdure, la production sera aussi affectée, ce qui aura des conséquences plus graves encore. D'où l'enjeu d'établir la paix le plus vite possible par les moyens diplomatiques, car la fuite en avant dans la guerre ne profite qu'aux spéculateurs et aux fabricants et marchands d'armes.

La guerre en Ukraine met aussi en évidence le danger qui guette l'humanité à cause des arsenaux militaires et particulièrement des armes nucléaires.

Plus que jamais, l'heure est donc à se mobiliser, à mobiliser les citoyens pour exiger le démantèlement des armes nucléaires et plus généralement pour le désarmement, pour l'interdiction de la vente des armes, pour la reconversion de l'industrie militaire et pour en faire un levier de l'activité industrielle à usage civil.

L'enjeu est d'autant plus grand qu'une nouvelle dérive dans la militarisation se profile à travers le monde. L'Union européenne n'y échappe pas. Ainsi, l'Allemagne budgétise des dizaines de milliards d'euros à cette fin, particulièrement pour l'achat des avions de combat américains. Et en France, le président de la République ordonne une nouvelle loi de programmation militaire.

Ces enjeux concernent particulièrement les travailleurs. Il y a une siècle, Rosa Luxemburg rappelait : « *en temps de paix, les travailleurs du monde s'unissent, mais en temps de guerre, ils s'entretuent* ». C'est pourquoi, comme des milliers d'autres, elle luttait contre la guerre et militait pour la paix.

De nos jours, ces paroles et actes gardent toute leur pertinence.



## EXTRAIT LETTRE DU COLLECTIF RETRAITE-ES DE LA GIRONDE

« Nous avons lu avec attention les informations publiées sur le Nouveau Contrat Collectif (NCC) en matière de complémentaire santé. ...nous avons de multiples questions qui relèvent à notre sens et de la CGT et de la Mutuelle...Sur le choix de quitter VYV...et de rejoindre la Matmut...en savez vous davantage ? Ya il des choses que nous ignorerions ?

Les syndicats et donc la CGT vont ils être informés des offres de référencement de la MGEFI et des autres candidats et associés aux choix ? La MGEFI a t-elle une garantie quelconque de l'emporter ?

L'option ensuite sera possible sans doute quel que soit l'organisme accrédité par le référencement ?

L'action de solidarité envers les retraités (la MGEFI consacrerait une partie des moyens reçus au titre des actifs) est-ce une initiative MGEFI ou une contrainte du NCC applicable à toutes les offres ? Est elle chiffrée ? La MGEFI lie cette solidarité au choix d'entrer dans le NCC, est ce une décision MGEFI ou une contrainte du NCC ?

Sur l'augmentation potentielle de la cotisation, la limite haute de 175% est ce 175 % du total ou 175% du montant payé par l'agent actif ?

Quelles garanties et quelle cotisation pour ceux qui refuseraient l'option et resteraient en dehors du NCC mais qui pourraient rester à la Mutuelle ? Quel intérêt ?

Ceux qui choisiraient d'aller ailleurs perdraient ils tout (solidarité, antériorité d'adhésion à une mutuelle) ? »

## RÉPONSE AU COLLECTIF RETRAITÉS DE LA SECTION CGT DGFIP DE LA GIRONDE

Avant tout il paraît nécessaire de rappeler deux points :

- > Lors des discussions ayant abouti aux accords de Maastricht en 1992 la Mutualité française a choisi de se situer dans le champ de l'assurantiel plutôt que dans celui de la protection sociale obligatoire.
- > C'est le gouvernement Macron qui a décidé d'étendre le dispositif de protection sociale complémentaire existant dans le secteur privé aux trois versants de la Fonction Publique.

Au nom de la concurrence libre et non faussée c'est la procédure d'appel d'offres qui sera utilisée afin de déterminer qui sera attributaire du marché de la PSC dans chacun des ministères. Le référencement que nous avons connu pour les deux périodes précédentes n'existera plus.

Pour l'instant nous n'avons pas plus de réponse que vous sur certains points. En particulier sur le départ du groupe VYV et l'arrivée à la Matmut. Nous l'avons appris par hasard lors d'une réunion avec le MGEFI le 14 février. Il a été indiqué que la volonté hégémonique de la MGEN avait conduit à cette position.

Dans le cadre de l'appel d'offre, la PSC couvrira l'ensemble des agents actifs à titre obligatoire et les retraités qui adhéreront à cette PSC avec pour les retraités une option lors du départ à la retraite entre le maintien dans le dispositif ou le départ. Aucun questionnaire de santé ne sera exigé. L'organisme qui obtiendra le marché devra conserver les retraités qui le souhaitent dans les

conditions fixées dans l'accord fonction publique du 26 janvier à savoir 100 % de la cotisation d'équilibre (aujourd'hui estimée à 60 €) la première année, 125 % la 2<sup>e</sup>, 150 % les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, 175 % ensuite. Il existera un fonds d'aide à destination des retraités disposant de faibles revenus.

Aujourd'hui l'accord du 26 janvier 2022 fixe un cadre général pour l'ensemble de la fonction publique d'Etat, il va y avoir des discussions dans chacun des ministères entre les organisations syndicales et le ministère afin de maintenir un système sans sélection des risques, sans but lucratif et solidaire. Il y aura une gestion paritaire avec la mise en place de commissions paritaires de pilotage et de suivi (CPPS). La bataille menée par la CGT a permis d'obtenir un panier de soins amélioré par rapport au panier de soins Sécurité sociale.

Savoir comment la situation va évoluer si la MGEFI ne remportait pas l'appel d'offres est très difficile à apprécier aujourd'hui.

L'accord du 26 janvier est intervenu dans un contexte dégradé du rapport de force comme l'a écrit l'UFSE et malgré cela il y a eu des avancées par rapport au projet initial du gouvernement (cf. le dossier dans fonction publique n° 311 de février 2022).

Nous continuerons à donner des informations au fur et à mesure de l'avancée des discussions au ministère en sachant que c'est en 2024 que le changement interviendra. Pour l'instant il n'y a aucune précision pour le devenir de la Mutuelle de la Centrale des Finances, si ce n'est qu'elle est en discussion avec la MGEFI.

# COMMUNIQUÉ



Paris, le 10 juin 2022

## **Les hésitations du Gouverneur de la Banque de France quant à la modernisation de l'imprimerie de la Banque de France mettent en danger le pilier public européen de fabrication des billets**

Au sein de la zone euro, l'imprimerie la Banque de France est le premier producteur public de billets euro. Vielle de près d'un siècle, organisée sur plusieurs étages, exiguë et située en pleine agglomération, l'usine est obsolète depuis plusieurs années. Les conditions de production et de travail y sont dégradées. L'incendie du 9 février 2022, qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, n'en est l'éclatante démonstration.

En 2018, le Gouvernement de la Banque de France annonçait le lancement du projet *Refondation*, un investissement de plus de 200 millions d'euros pour construire une nouvelle usine, accolée à la papèterie de Vic le comte : un outil industriel intégré cohérent. Sans cette modernisation, l'imprimerie est condamnée. Malheureusement, depuis 4 ans, les fonds n'ont toujours pas été débloqués. Anticipant une baisse de l'usage important des billets qui n'arrive pourtant pas et jugeant les salariés des sites trop revendicatifs, la Direction hésite depuis 4 ans à annuler le projet. La décision finale doit être prise le 12 juillet.

La CGT banque de France, la Fédération des finances et INDECOSA dénoncent les atermoiements du Gouverneur de la Banque de France et condamnent le chantage assumé de la Direction qui consiste à conditionner la réalisation du projet à l'acceptation par les salariés d'un « plan de compétitivité » dégradant leurs conditions de travail.

À moyen terme, du projet Refondation dépend la souveraineté des pays de la zone euro en termes d'impression de billets. Si faute d'investissement, le premier imprimeur public de billets venait à disparaître, cela aurait pour conséquence de mettre à mort le pilier public européen de production de billets et donc de privatiser totalement leur impression et la Recherche et Développement associée, avec tous les risques que cela comporte en matière de sécurité et de qualité des coupures. La privatisation d'une telle mission, tant régaliennne qu'essentielle à l'économie, serait totalement irresponsable. Cette activité pourrait de surcroît être assumée par une ou des imprimeries privées européennes hors du territoire, ce qui ne ferait qu'aggraver la détérioration du tissu productif industriel français qu'il est urgent de renforcer. Les citoyens en ont mesuré la fragilité à leurs dépens au début de la pandémie !

La CGT Banque de France, la Fédération des finances CGT et l'association de consommateurs de la CGT INDECOSA réaffirment donc la nécessité d'un tel investissement et condamnent les hésitations et les menaces envers les agents émanant de la Direction. Les enjeux de souveraineté et de stabilité économiques sont cruciaux et ils doivent primer, d'autant que l'Institution, avec un résultat net annuel 2021 qui dépasse 5 milliards d'euros, ne manque pas de moyens pour financer ce projet indispensable à la Société pour une monnaie fiable et de qualité.

Contact : Hugo Coldeboeuf, secrétaire général de la CGT Banque de France, 06 58 08 83 52, [hugo.coldeboeuf@acpr.banque-france.fr](mailto:hugo.coldeboeuf@acpr.banque-france.fr), [hugo.coldeboeuf@gmail.com](mailto:hugo.coldeboeuf@gmail.com)

# DROITS DES FEMMES : UN GRAND BOND EN ARRIÈRE !

**«N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.»  
Simone de Beauvoir**

Vendredi 24 juin, la Cour Suprême des États-Unis, juridiction composée d'une majorité conservatrice masculine a mis fin à une jurisprudence, vieille de près de 50 ans qui protégeait le droit d'avorter dans tout le pays. C'est un recul historique pour les droits des femmes.

Cette annulation ne rend pas l'avortement illégal outre Atlantique, mais renvoie aux États le droit de légiférer sur cette question. Immédiatement après cette décision, une dizaine d'États a interdit totalement l'IVG. La moitié des États disent vouloir l'interdire. D'autres envisagent de légiférer en vue de restrictions.

Pour le mouvement ultra-conservateur américain, cette décision n'est qu'une étape. Il ambitionne de s'attaquer au mariage gay et au droit à la contraception. «Il ne s'agit, ni plus ni moins, que de contrôler les femmes en remettant en cause leur droit fondamental à disposer de leur corps. Remettre en cause le droit à l'avortement, c'est enfermer les femmes au foyer et fragiliser leur droit au travail et à l'éducation" dénonce la CGT dans un communiqué de presse.

## **Des répercussions néfastes au niveau international.**

Pour la CGT, "c'est un recul historique pour les Américaines et pour toutes les femmes, tant ce qui se passe dans la première puissance mondiale donne le ton dans le reste du monde."

L'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) reste un droit fragile et contesté dans de nombreux endroits de la planète. A l'heure où grâce à la mobilisation des féministes des pays comme l'Irlande, l'Argentine la Colombie obtiennent le droit à l'avortement, le risque est grand de voir cette impulsion s'inverser

L'accès à l'IVG est encore interdit dans près de vingt pays.

Malgré des avancées législatives, ces 30 dernières années, en faveur de l'accès à l'avortement, au nom de la protection de la santé et des droits fondamentaux des femmes, de plus en plus de pays posent des restrictions comme en Pologne, en Hongrie, en Slovaquie.... D'autres pays, comme le Honduras, durcissent l'interdiction, même quand la vie des femmes est en danger. La décision de la cour suprême américaine s'inscrit dans cette tendance globale où le droit à l'avortement est partout menacé.

## **En France aussi, les opposants à l'avortement ne lâchent pas prise.**

Depuis la loi Veil en 1975 et chaque fois qu'il a fallu légiférer sur ces questions les opposants et les lobbys Pro-vie ont su être mobilisés et actifs. L'allongement de deux semaines du délai de recours à l'IVG a été voté il y a seulement quelques mois, après des années de mobilisation. Mais les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés. De plus, les inégalités territoriales et sociales d'accès persistent, avec la politique austéritaire dans les hôpitaux, la désertification médicale et la clause de conscience encore exercée par certains médecins... et entravent ce droit !

## **Poursuivre et amplifier le combat contre les idées d'extrême droite.**

En France, la montée de l'extrême droite, et la présence de 89 député-es Rassemblement national à l'Assemblée Nationale sont aussi une menace pour nos droits.

La CGT a exprimé "tout son soutien aux Américaines et aux organisations féministes qui continuent à se battre contre cette décision inique.»

En France et en Europe, cette terrible nouvelle sonne comme une alerte. C'est pourquoi de nombreuses associations féministes et la CGT demandent :

>>> que l'avortement soit inscrit dans la constitution afin d'être garanti comme un droit fondamental ;

>>> que le droit à l'IVG soit également inscrit dans la charte européenne des droits fondamentaux ;

>>> et appellent à la mobilisation pour défendre le droit des femmes à disposer de leur corps.

**ALORS AVEC NOS FILLES, NOS PETITES FILLES... ET TOUS LES PROGRESSISTES, SOYONS DÉTERMINÉES ET ACTIVES POUR QUE LES DROITS DES FEMMES NE RÉGRESSENT PAS, MAIS PROGRESSED !!**

## POUR UNE DOUANE RENFORCÉE AU SERVICE DES CITOYENS !

Une vingtaine de retraités sont venus apporter, suite à l'appel de l'intersyndicale douanière qui représente la totalité des organisations syndicales en Douane, leur voix à celle du millier de gabelous actifs lors du rassemblement national du 10 mars 2022 devant le ministère à Bercy.

Il s'agit là du plus grand rassemblement douanier de ces dix dernières années ; l'objectif étant de dénoncer :

- >>> un dialogue social totalement rompu depuis bientôt six mois ;
- >>> le transfert de leurs missions fiscales à la DGFIP et tous les risques que cela comporte pour le Trésor Public ;
- >>> la baisse des effectifs et la révision du maillage territorial, ainsi qu'une revalorisation nécessaire des carrières.

Il faut noter la présence des camarades de la fédération des Finances, de la DGFIP, de la DGCCRF, de la sécurité aéroportuaire, des responsables de l'association « les buralistes en colère » qui sont venus soutenir ce mouvement.

Les Douaniers, fiers de leur administration « singulière » composée de 17 000 agents, ne se résoudront jamais à ce que celle-ci devienne résiduelle.



Action des douaniers le 10 mars 2022 devant Bercy